



INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2024 DU FESTIVAL D'AIX-PROVENCE > NOTE GLOBALE : 90/100

INDICATEUR « ÉCART DE RÉMUNÉRATION »

NOTE OBTENUE : 40/40

En 2024, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes est de 0%.

INDICATEUR « ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATION »

NOTE OBTENUE : 25/35

En 2024, il y a eu plus de femmes augmentées que d'hommes au Festival.

INDICATEUR « POURCENTAGE DE SALARIÉES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE AUGMENTATION À LEUR RETOUR DE MATERNITÉ »

NOTE OBTENUE : 35/35

En 2024, aucune salariée revenue de congé maternité n'a été privée d'augmentation qui ait bénéficié à d'autres salariés pendant leur congé.

INDICATEUR « RÉPARTITION PARMIS LES 10 SALARIÉES AYANT PERÇU LES PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS »

NOTE OBTENUE : 10/10

L'équilibre femmes / hommes, parmi les 10 plus hautes rémunérations est présent en 2024.

Pour chacune de ces notes, le Festival applique les règles de calcul définies par décret.